



Maine et Loire

**Groupe de travail du 22 mars 2022 sur le
« fonds pour l'amélioration du Cadre de Vie au Travail »**

FO DGFIP 49 LES SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

La deuxième réunion sur le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail s'est déroulée le 22 mars 2022. **FO DGFIP49** souhaite que TOUS les agents puissent en bénéficier.

Chaque organisation syndicale avait la possibilité de proposer cinq actions qu'elle préférerait voir financées.

- Achat d'un pass culture pour chaque agent.
- Renforcement des cohésions d'équipe par financement par la Direction d'un repas au restaurant pour chaque service.
- Aménagement de vrais espaces de convivialité (en intérieur et en extérieur quand cela est possible).
- Végétalisation et décoration des espaces intérieurs et extérieurs.
- Installation de douches sur les sites non pourvus.
- Achat de dossiers ou sièges de massage.

La Direction a précisé que la demande d'octroi d'un « pass » culture pour chaque agent ne sera pas acceptée par la DG au motif que **« réglementairement, il ne faut pas que la dépense soit un supplément de rémunération pour chaque agent » !**

La proposition de financement de repas en extérieur par service a aussi été rejetée.

L'installation de douches sur les sites non pourvus à ce jour serait financée soit sur le budget CHS ou le budget de la direction (Dotation Globale de Fonctionnement) si la dépense est validée.

Au final, après discussion, le financement d'aménagement d'espace de convivialité sur tous les sites est accepté.

La Direction doit déterminer par le biais des chefs de service les possibilités d'aménagement de ces salles.

La Direction va chiffrer toutes les opérations avant le vote en CTL.

Le fonds servira en priorité à installer des tables de pique nique en extérieur sur les sites où c'est possible, des fauteuils, table basse, mange debout pour les aménagements en intérieur de l'ensemble des sites. Si des crédits restent disponibles, il serait acheté des plantes, des ballons d'assise, des dossiers ou sièges de massage.

FO DGFIP49 a rappelé que des agents mangent sur les tables installées dans les espaces de convivialité existant et que nous ne souhaitons pas leurs disparitions. Il faudra rester vigilant sur ce point.

Pour rappel, l'enveloppe allouée à la DDFIP49 s'élève à 94 787 € et, si aucun accord majoritaire n'est obtenu lors du CTL validant le CVT ou si un accord n'est trouvé que sur une partie de l'enveloppe pré-notifiée, la note de service n°2021/10/6430 du 4 novembre 2021 prévoit qu'un redéploiement des crédits s'opère au bénéfice des directions ayant trouvé un accord majoritaire au-delà de leur enveloppe pré-notifiée.

Le vote pour valider les actions retenues aura lieu lors du CTL du 25 avril 2022.

Vos représentants **FO** : Manuela Bodin (PCRP) et Jerome Moreau (EDR)